ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA MAIN A LA PATE
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 4 rue r de la roture
21110 Tart
922 313 176 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 02/03/2026, les associés ont décidé de :
Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. Thibault MUNIER, à compter du 02/03/2026.
Réduire le capital social de 10 000 € à 5 000 €, à compter du 02/03/2026.
Mention au RCS de Dijon

AL26022518

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SOCIETE DU BATIMENT MAUCHAMP
Société par actions simplifiée
Au capital de 110 000 euros
Siège social : 18 B Rue
de la Rente Logerot,
21160 MARSANNAY LA COTE
015 750 599 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 01/03/2026, il résulte que :
- la société MB INVESTISSEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16 000 euros, dont le siège social est 18 B Rue de la Rente Logerot, 21160 MARSANNAY LA COTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 835 912 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Nicolas MESSAGER, démissionnaire.
POUR AVIS, Le Président

AL26022591

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VIA BELENA
Société par actions simplifiée
Au capital de 843 220 €
Siège social :
27 Rue Jean-François Champollion
21200 BEAUNE
525.112.181 RCS DIJON

Le 02/01/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, au 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE.
Nouvelle mention : 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS.
RCS DIJON.

AL26022680

AVIS DE TRANSFORMATION

GABYLOU
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 20 Place de la République
21000 DIJON
447 651 480 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
Monsieur Jérôme ALCARAZ et Madame Françoise CASANOVA, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
La société BARTHELEMY, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 50 rue de la Fontaine Saint Anne, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 992 221 283, représentée par Monsieur Jérôme ALCARAZ.
DIRECTEUR GÉNÉRAL :
Madame Françoise ALCARAZ, demeurant 50 rue de la Fontaine Sainte-Anne, 21000 DIJON.
Pour avis
Le Président

AL26022682

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 17/04/2026, concernant la société HOLDING GTS. Il a lieu de lire : "Capital : 4 000 €" au lieu de "2 500 €"
Pour avis.

AL26022692

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A VÉRONNES

Par arrêté préfectoral n° 478 du 17 mars 2026, est organisée du 21 avril 2026 à 9 h 00 au 23 mai 2026 inclus à 12 h 00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Véronnes, d'une puissance de 8,10 MWc, déposée par la société « Photosol Développement ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Véronnes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7055/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Véronnes, située 8 rue de l'Église 21260 Véronnes.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Véronnes, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 23 mai 2026 avant 12 h 00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7055/** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Jean-Claude CHARAVEL désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Dominique LANTERNIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Véronnes
- Mardi 21 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 30 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 12 mai 2026 de 9h00 à 12h00
- Samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à
Monsieur Antoine ROSSANO
Photosol Développement
Téléphone : 01 70 22 50 97
concertation@photosol.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Véronnes, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,-
Manuelle DUPUY

AL26022409

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création de l'association foncière urbaine de projet dénommée « A.F.U.P La Corvée » à MÂLAIN
Objet de l'enquête publique :
Selon les termes de l'arrêté préfectoral n° 608 en date du 27 mars 2026, il sera procédé à une enquête publique du **vendredi 17 avril 2026 à 10 heures au jeudi 7 mai 2026 à 18 heures**, soit pendant 21 jours consécutifs , portant sur le projet de création de l'association foncière urbaine de projet dénommée « A.F.U.P La Corvée » à Mâlain (Côte-d'Or).
L'A.F.U.P « La Corvée » a pour objet le remembrement et l'aménagement de parcelles dans un secteur situé en zone 1AU et une partie en zone UA, sur le territoire de la commune de Mâlain, et représentant une superficie d'environ 1,6929 hectare.
Par ailleurs, l'arrêté préfectoral précité définit les modalités de l'organisation de la consultation écrite des propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'A.F.U.P « La Corvée » à Mâlain.
Siège de l'enquête publique et personne responsable du projet :
Le siège de cette enquête publique est fixé à la mairie de Mâlain (38 rue Maurice Béné – 21 410 MALAIN). Des renseignements sur le projet peuvent être demandés auprès du maire de la commune de Mâlain.
Mise à disposition du dossier d'enquête et recueil des observations :
Ce dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, soit du **vendredi 17 avril 2026 à 10 heures au jeudi 7 mai 2026 à 18 heures** :
- sur support papier, à la mairie de Mâlain (38 rue Maurice Béné – 21 410 MÂLAIN), aux horaires habituels d'ouverture (lundi de 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00, mardi de 10h00 à 12h00, du jeudi au vendredi de 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00)
- en version dématérialisée, sur le site internet de la mairie de Mâlain, à l'adresse suivante :
https://malain.fr/
Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête publique, du **vendredi 17 avril 2026 à 10 heures au jeudi 7 mai 2026 à 18 heures** , selon les modalités suivantes :
- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à l'adresse postale de la mairie de la commune de Mâlain (38 rue Maurice Béné – 21 410 MÂLAIN), le courrier devant parvenir à cette adresse au plus tard le **jeudi 7 mai 2026 à 18 heures.**
- soit par courriel, au plus tard le **jeudi 7 mai 2026 à 18 heures**, à l'adresse suivante :
pref-ep-afupmalain@cote-dor.gouv.fr
- soit, par écrit, sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur qui sera tenu à la disposition du public, à la mairie de la commune de Mâlain, aux heures d'ouverture du secrétariat.
Permanences du commissaire-enquêteur :
Le tribunal administratif de Dijon a désigné M. Gilles GIACOMEL, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Jean-Marc DAURELLE, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
En application de l'article 11 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006, le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions au commissaire-enquêteur, à la mairie de la commune de Mâlain, pendant les 3 jours ouvrables suivant la date de la clôture de l'enquête, lors des permanences du commissaire-enquêteur.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de MALAIN, aux dates et horaires suivants :
- le lundi 11 mai 2026 de 9 heures à 11 heures
- le mardi 12 mai 2026 de 14 heures à 16 heures
- le mercredi 13 mai 2026 de 16 heures à 18 heures
Consultation et communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :
Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête, pour rendre son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.
Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de la commune de Mâlain par les soins du préfet de la Côte-d'Or où le public pourra le consulter pendant un an.
En outre, une copie des conclusions du commissaire-enquêteur est communiquée aux personnes intéressées, qui en feront la demande, pendant un an, auprès du préfet de la Côte-d'Or (Préfecture de la Côte-d'Or /Direction des collectivités locales et des élections / Bureau des collectivités locales / pôle conseil et contrôle de légalité– 53 rue de la Préfecture, 21041 DIJON Cedex).
Ces conclusions seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or à l'adresse précitée .
Le préfet de la Côte-d'Or est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande de création de l'association foncière urbaine de projet dénommée « A.F.U.P La Corvée » à Mâlain (Côte d'or).
Cette décision pourra prendre la forme d'un arrêté de création de l'A.F.U.P ou d'un arrêté portant refus de création de l'A.F.U.P.

AL26022683

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or
Commune de CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE
avec extension partielle sur celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental
Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Champagne-sur-Vingeanne se déroulera du **18 mai 2026** à **14h00** au **22 juin 2026** à **17h00** (soit 36 jours) en mairie de Champagne-sur-Vingeanne.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Champagne-sur-Vingeanne et par extension le territoire d'une partie de celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine. L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Michel MÉRIAUX(et M. Bruno CHARPENTIER, suppléant) pour conduire l'enquête publique.
Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux dates suivantes : le **lundi 18 mai 2026** de **14h00 à 17h00**, le **samedi 6 juin 2026** de **9h00 à 12h00**, le **lundi 15 juin 2026** de **9h00 à 12h00** et le **lundi 22 juin 2026 de 14h00 à 17h00.**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne (6 rue Haute) les **lundis** de **10h00 à 12h30**, **mercredis** de **10h00 à 12h30** et **jeudis** de **16h00 à 19h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7306/. Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7306@registre-dematerialise.fr(publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Champagne-sur-Vingeanne - Enquête aménagement foncier – 6 rue Haute – 21310 Champagne-sur-Vingeanne.
Le dossier d'enquête comprend :
1. le cadre de l'enquête publique ;
2. la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation ;
3. un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre ;
4. l'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude ;
5. les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Champagne-sur-Vingeanne, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains figurant dans la documentation cadastrale et situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,
Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL26022732

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COTE JARDIN Pouilly
SARLU en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social et de liquidation :
36, avenue Général de Gaulle
21320 POUILLY EN AUXOIS
893 013 847 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 30/11/2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe BULLIER, demeurant 16 Rue des Grandes Charrières 21540 SOMBERNON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022639

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCM F.A.B.
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 91 Rue de Talant - Bât.B
21000 DIJON
882 578 917 RCS DIJON

L'AGE réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Anne FLACELIERE, demeurant 20 Rue Morcueil – 21410 FLEUREY SUR OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 91 Rue de Talant – Bat B – 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de Dijon, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022658

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CACHABEN
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 42 075,93 euros
Siège social : 8 Rue George Sand
21300 CHENOVE
Siège de liquidation : 22 Rue d'Alsace
21121 FONTAINE LES DIJON
417 532 892 RCS DIJON

L'AGO du 31/12/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent SCHIRRER demeurant 22 Rue d'Alsace – 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022664

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BV SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :
2 Rue Franche 21400 BUNCEY
899 819 445 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13 mars 2026 à Buncey, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benoît VIEIRA, demeurant 2 rue Franche, 21400 BUNCEY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022668

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM F.A.B.
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
91 Rue de Talant - Bât.B
21000 DIJON
882 578 917 RCS DIJON

L'AGO du 31/12/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Anne FLACELIERE, demeurant 20 Rue Morcueil – 21410 FLEUREY SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Dijon, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022689

// CONSTITUTION

LA FERME AUX DEUX RACINES
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 4 Rue de l'Abreuvoir
21440 SAINT MARTIN DU MONT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-MARTIN-DU-MONT (21440) du 25 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme sociale : Exploitation agricole à responsabilité limitée
- Dénomination : LA FERME AUX DEUX RACINES
- Siège : SAINT MARTIN DU MONT (21440), 4 Rue de l'Abreuvoir
- Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime
- Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés
- Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
- Gérance : Monsieur Tom CHEVALIER, demeurant 6 Rue Carnot, 21440 SAINT-SEINE L'ABBAYE
- Transmission des parts : Les cessions de parts de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix, à l'exception des cessions entre associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La gérance

AL26022543

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01/04/2026 et d'un acte d'apport sous signature privée en date du 01/04/2026 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 07/04/2026, M. Denis d'HERBOMEZ a fait apport à la société susvisée d'un fonds de commerce d'exploitation forestière et de marchandise exploité à Actipôle SEQUANA – 28 Avenue Noel Navoizat – 21400 CHATILLON SUR SEINE et immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 314 105 628. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2026. Cet apport évalué à 4 491 840 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 449 184 actions de 10 euros chacune.
Il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Denis d'HERBOMEZ
Siège : Actipôle SEQUANA - Avenue Noël Navoizat - 21400 CHATILLON SUR SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 4 491 840 euros
Objet : La réalisation de tous travaux forestiers, incluant notamment l'abattage, le façonnage, le débardage, le tronçonnage et le débusquage de bois, qu'ils soient effectués manuellement ou mécaniquement ; La réalisation de tous travaux sylvicoles, comprenant le reboisement, le boisement, le dégagement, le dépressage, l'éclaircie, l'élagage, le broyage de rémanents et la régénération naturelle ou artificielle des peuplements forestiers ; Les travaux d'entretien et de gestion des espaces forestiers : débroussaillage, ouverture et entretien de pistes forestières, pare-feu, fossés et réseaux de desserte ; L'exploitation forestière : achat, vente, négoce et livraison de bois sur pied, de grumes, de bois de chauffage, de plaquettes forestières et de tout produit dérivé de l'exploitation forestière ; Les prestations de services liées à la gestion forestière, le conseil aux propriétaires forestiers publics et privés, l'estimation et le cubage de bois sur pied ; La location et la mise à disposition de matériels et engins forestiers avec ou sans opérateur;
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : M. Denis Bernard Marie D'HERBOMEZ - 24 chemin du Chalumeau, Ferme St Roch – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE

AL26022679

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 16/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LA FABRIQUE DE MON PERE
Siège : 2 Ancienne Route de Bèze, 21310 VIEVIGNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 €
Objet : Location, mise à disposition, entretien et gestion de tous matériels,équipements, accessoires, outillages et machineries techniques destinés notamment aux secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de l'événementiel, du spectacle vivant et de la création artistique. Location de matériels techniques et de machinerie de tournage, notamment matériels de machinerie cinéma, structures, supports, systèmes de déplacement, équipements de plateau et, plus généralement, tous équipements techniques utilisés pour les tournages et prises de vues. Toutes prestations de services se rapportant à l'agencement, la préparation, l'installation, le montage, le démontage, l'aménagement technique, la transformation, l'organisation et l'optimisation de plateaux de tournage, décors, studios, espaces techniques et zones logistiques. Assistance technique, coordination opérationnelle, appui logistique, régie technique, mise en oeuvre de solutions d'agencement et d'aménagement des espaces de tournage, ainsi que toutes prestations connexes.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Edgar RACLOT, demeurant 2 Ancienne Route de Bèze, 21310 VIÉVIGNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL26022703

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du16 avril 2026 à MILLERY, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AGRI NOVA
Siège : 5 Ruelle Sur – 21140 MILLERY
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 110 euros
Objet :
- l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,
- conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes-conformément à la loi d'orientation agricole du27 juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 110 euros
Gérante : Madame Agnès FEURTET, demeurant 5 Ruelle Sur – 21140 MILLERY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL26022710

AVIS DE CONSTITUTION GROUPEMENT FONCIER RURAL CMVIF

Aux termes d'un acte authentique en date du 15 avril 2026, il a été constitué un groupement foncier rural.
Dénomination sociale : GFR CMVIF
Forme : Société Civile
Siège social : 7 rue du Paradis 21540 CHEVANNAY
Objet social : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine apportés par ses associés ou acquis par lui, et, la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.
Capital variable : 190 532 €, et capital minimal 50 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Gérant : Monsieur Arnaud SIMON, demeurant 7 rue du Paradis 21540 CHEVANNAY, et Madame Inès SIMON, demeurant 7 rue du Paradis 21540 CHEVANNAY.
Cession de part : les associés ont prioritaires pour toute mutation de part sociale
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL26022723

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : GARAGE COTE D'OR MOTORS
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 500 €
SIEGE : 11 rue Jean Baptiste Say, 21800 Chevigny Saint Sauveur
OBJET :
- Le commerce de véhicules automobiles et de motocycles
- L'achat, la vente, l'importation, de véhicules automobiles, de motocycles, de pièces détachées, accessoires et équipements y afférents ;
- La réparation, l'entretien, le dépannage, le lavage et toutes prestations de services liées aux véhicules automobiles et motocycles ;
DUREE : 99 années
PRESIDENT :
Albert VARDANIAN
Né le 28/10/1973
à DNIRPO
De nationalité ukrainienne
Demeurant 5 rue Docteur Alfred Richet, 21000 Dijon
Divorcé
IMMATRICULATION au RCS de DIJON
Pour avis

AL26022718

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 20/04/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Beurizot : Libre au sens du Code Rural et de le Pêche Maritime, précédemment mises en valeur en vertu d'une mise à disposition de l'ex-associé de l'occupant.
Objectif : Maintien de l'exploitant
Parcelles en nature de terres, prés et landes - Urbanisme : RNU -
30 ha 89 a 95 ca 'LES AUBUES DES BERGERIES' : A-0202 - 'SUR LES BERGERIES' : A-0204 - 'L ERMITAGE' : A-0068 - 'LE CLOSEAU' : B-0210 - 'LES OUCHES' : B-0211—0215—0376 - 'CHAMPAU' : B-0298 - 'SUR L AUTOT' : B-0307—0314 - 'LE GRAND CHAMP' : B-0315—0316 - 'SOUSLA CROIX DES PRES' : C-0109 - 'LA COUEE' : D-0039—0040 - 'CHAMP DE LA GRANGE DU BOUR' : D-0044—0045 - 'LA TRAMBLOT' : D-0159 - 'EN GENET' : D-0009 - 'LA PIECE DU BREUIL' : D-0006 - 'SOUSLE BOIS LADAME' : D-0016
Saint-Nicolas-lès-Cîteaux : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU 75 a 17 ca 'LA PETITE VERRERIE' : ZC-0064—0066
Premeaux-Prissey : Terres à vignes à planter en AOC BGO : Coteaux Bourguignons, Bourgogne Aligoté, Bourgogne mousseux, Bourgogne Passe Tout Grains, Crémant de Bourgogne - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres après la récolte 2026
2 ha 11 a 70 ca 'AUX CHALIOTS' : AC-0086—0087—0088—0098—0099—0100—0101—0102
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Labergement-Foigney : Terre - objectif : Maintien de l'exploitant - Urbanisme : RNU 75 a 00 ca 'CHAMPS COTTIN' : ZP-0017
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022722

safer Grand Est

AVIS

SAFER Grand Est
APPEL DE CANDIDATURES
La SAFER Grand Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer tout ou partie des biens suivants.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **11/05/2026** (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental de la Haute-Marne, 26 Avenue du 109eme RI 52000 CHAUMONT Tél : 03.25.35.03.38 ou par mail à l'adresse haute-marne@safergrandest.fr.
Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental de la Haute-Marne ou au siège de la SAFER Grand Est. Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.
Colmier-le-Bas (52) : 53 ha 10 a 81 ca - A 331 - C 252 - 254 - 255 - 257 - ZA 3-5-11-12-21-22-23 - ZB 2-4-9 - ZD 1-24 - ZH 2-10-12 - Nature : Taillis simple,Terres,Landes,Prés - Urbanisme : RNUb,RNU
Colmier-le-Haut (52) : 22 ha 66 a 60 ca - ZK 1-9-10-11 - ZL 1-3-5 - Nature : Landes,Prés,-Terres - Urbanisme : RNU
Bure-les-Templiers (21) : 83 a 47 ca - A 70 - 72 - 79 - Nature : Taillis simple,Landes - Urbanisme : RNUb
Buxerolles (21) : 25 a 20 ca - ZD 44 - Nature : Terres - Urbanisme : RNU
Chambain (21) : 34 a 20 ca - ZD 15 - Nature : Terres - Urbanisme : RNU
Situation Locative : Loués sur une partie de la surface
Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet de la Safer GE :
https://www.safer-grand-est.fr/annonces-legales

AL26022731

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MHE RAVAUX
Société par Action
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 4 000 euros
Siège social : La Métairie Hourad
58440 LA CELLE SUR LOIRE
934 479 189 RCS NEVERS

Selon acte sous seing privé en date du 10 avril 2026, l'actionnaire unique a décidé d'étendre l'objet social à : la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ainsi qu'à la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS
Pour avis et mention, M. Sébastien RAVAUX, Président

AL26022661

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SIGNANET
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 600 euros
Siège social : 10, rue Henri Darcy
ZAC DU FOUR A CHAUX
58300 DECIZE
453 672 891 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 03.04.2026 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Maxime BUCHEZ, demeurant 20, route de la Javotte 58290 MOULINS-ENGILBERT à compter du même jour et pour une durée indéterminée.
Pour avis. La Gérance

AL26022671

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

La société BATI MAT, SARL au capital de 5 000 €, RCS 835 243 429 a décidé le transfert de son siège à compter du 01/01/2026. L'avis précédemment publié est modifié. Ancienne mention supprimée : Siège : 26 rue du Mardron, 58200 SAINT PERE. Nouvelle mention : Siège : 8 route de Cosne, 58200 SAINT PERE.
Pour avis : M. Mathias GAUJOUR, gérant.

AL26022691

AVIS DE MODIFICATIONS

VIERZONBOX
SARL au capital de 1 500 €
Ancien siège Social : La Carte – 37380 MONNAIE
Nouveau siège social : 18, rue Molière - 58000 NEVERS
885 048 306 RCS TOURS
Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/04/2026, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Siège social :
Ancienne mention : La Carte – 37380 MONNAIE
Nouvelle mention : 18, rue Molière - 58000 NEVERS
Dénomination sociale :
Ancienne mention : GD EXPLOITATION
Nouvelle mention : VIERZONBOX
Gérance :
Anciennes mentions : M. Eric DUBOURDIEU et M. Stéphane GERMAIN
Nouvelle mention : M. Eric MOULOIS dt à BETTON (35) – 11, Allée des Synagots
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

AL26022701

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALPHONSE DE POITIERS
SAS au capital de 152.45 €
Siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3R - 58000 NEVERS
443 727 847 RCS NEVERS
Il résulte d'un acte ssp du 17/01/2026 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice clos le 30/09/2025 :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : LARRY EXPERTISE COMPTABLE AUDIT – LEXA sise à FEYTIAT (87) – 20, Avenue Winston Churchill (938 601 648 RCS LIMOGES)
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : AUDEFI AUDIT sise à LIMOGES (87) – 4, rue Legouve (428 180 236 RCS LIMOGES)

AL26022711

MODIFICATIONS MULTIPLES

VIERZON IMMO
Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Ancien siège social : Lieu-dit « La Carte »
rue de Villeneuve - 37380 MONNAIE
Nouveau siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
915 108 476 RCS TOURS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte en date du 1er avril 2026, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Siège social :
- ancienne mention : Lieu-dit « La Carte » – rue de Villeneuve – 37380 MONNAIE
- nouvelle mention : 18 rue Molière – 58000 NEVERS
Dénomination sociale :
- ancienne mention : SLEV
- nouvelle mention : VIERZON IMMO
Gérance :
- anciennes mentions : M. Eric DUBOURDIEU et M. Stéphane GERMAIN
- nouvelle mention : M. Eric MOULOIS, demeurant allée des Synagots – 35830 BETTON
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Gérant

AL26022730

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 9 avril 2026 à LA CHARITE SUR LOIRE par Maître Julie MICHELOT, notaire, Monsieur Jérôme CHERON, demeurant 26 rue du Chapeau Rouge, 58410 Entrains sur Nohain, immatriculé au greffe de Nevers, sous le numéro 914627930
A cédé à : FB exploitation SAS au capital de 1euros, sise 2 rue Charles Cassiat, 58410 Entrains sur Nohain, immatriculée au greffe de Nevers sous le numéro 101988855.
Moyennant le prix de 10 000 euros son fonds de commerce de café, bar, jeux, restauration rapide sur place, vente de piles, bracelets, montres, cartes postales, mobicartes, bimbeloterie et dépôt pressing exploité 9 place du Marché, 58410 Entrains sur Nohain.
Entrée en jouissance au 9 avril 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au siège du mandataire judiciaire SELARL JSA, dont le siège social est à VERSAILLES (78000) 18 rue Georges Clémenceau.

AL26022678

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 15.04.2026, la Société dénommée BOULANGERIES BG, dont le siège est à CHATEAURENARD (13160) 615 avenue de la Chaffine, identifiée au SIREN sous le numéro 478 455 793 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON, a confié, à titre de location-gérance, à la Société dénommée MB COSNE COURS SUR LOIRE, au capital de 20 000 euros, dont le siège social est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) - 108 Avenue de la 85e ligne, identifiée au SIREN sous le numéro 101 480 051 immatriculée au RCS de NEVERS, un fonds de commerce de « boulangerie et pâtisserie industrielles, sandwicherie, vente à emporter et à consommer sur place de tous produits liquides ou solides destinés à l'alimentation humaine, transformation de denrées d'origine animale ou non, restauration rapide, crêperie, restauration «, exploité sous l'enseigne « MARIE BLACHERE « dans des Locaux sis COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) - 108 Avenue de la 85e ligne, pour une durée d'un (1) an à compter du 18.05.2026.
Le contrat ne peut en aucun cas se renouveler par tacite reconduction.

AL26022685

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 30/03/2026 enregistré le 07/04/2026 au SIE de Nevers dossier référence 5804P01 2026 A 00232 :
la société dénommée « JM2B PIZZAS », société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Saint-Martin-d'Heuille, Nièvre, 44, route de Nevers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 828 360 818,
a cédé a
la société dénommée « MGV 58 », société par actions simplifiée, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Guérigny, Nièvre, 1 rue Jules Renard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 102 281 789,
Un fonds de commerce de préparation et vente de plats (pizzas) à emporter et à livrer, vente de boissons alcoolisées à emporter, situé et exploité à titre d'établissement principal à Guérigny, Nièvre, 1, rue Jules Renard, pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 828 360 818 et identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 828 360 818 00052 (code NAF 56.10C - Restauration de type rapide).
Cette vente a été consentie au prix de 210 000 euros, avec entrée en jouissance au 1er avril 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Maître Benoit MARTY, au cabinet COGEP AVOCATS, 3, rue du Bengy, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour avis.

AL26022687

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 01/04/2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 08/04/2026, Dossier 2026 00006051 référence 5804P01 2026 A 00240, Mme Brigitte DUVERNOIS dt à COULANGES LES NEVERS (58) - 36, avenue du 8 Mai 1945 a cédé à M. Jonathan DUVAL dt à CHALLUY (58) – 13, rue du 25 septembre 1793 – Lieudit Yopson un fonds de commerce de débit de boissons, jeux, vente de journaux, bimbeloterie, dépôt de colis, confiserie, articles de fumeur, cigarettes électroniques, téléphonie, timbres fiscaux, comptes NICKEL, Paysafecard, PCS auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, situé et exploité 36, avenue du 8 mai 1945 - 58660 COULANGES-LES-NEVERS, moyennant le prix principal de 200 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2026.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL26022699

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél. : 03. 86. 21. 96. 41

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 9 Juin 2026 à 10H45
Au Tribunal Judiciaire de Nevers
Palais de Justice - Place du Palais - NEVERS
Commune de NEVERS (58000)
Une maison à usage d'habitation sise 9 Rue du Vernet
Cadastré Section AY n° 472 9 rue du Vernet pour une contenance de 11a 41ca
Sur la MISE A PRIX de : 126.600, 00 €
(CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENTS EUROS)
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant.
Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de NEVERS, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
RENSEIGNEMENTS :
- **Maître Emilie CLEME**, Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente
- **Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 25/00034.
VISITES : le lundi 18 mai 2026 à 15h00
Par la SELARL GIMS CONSTAT,Commissaires de Justice à SANCERRE (18) – Tél : 02 48 54 24 05
Emilie CLEME

AL26022511

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél: 03 86 71 88 55
Email : mauguere.avocat@outlook.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

Le MARDI 09 JUIN 2026
A 10 heures 45
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de NEVERS (58000), 31 rue des Montapins :
Une maison d'habitation comprenant :
- Au rez de chaussée surélevé : une chaufferie et garage,
- Au premier étage : pièce à vivre, une cuisine, WC et une chambre,
- Au deuxième étage : une chambre avec placard et pièce annexe avec lavabo, bidet et WC, une deuxième chambre avec niche, placard et pièce annexe avec lavabo, baignoire et bidet,
Un grenier au-dessus,
Terrasse fermée,
Jardin avec cabanes à jardin en dur.
Le tout cadastré section BX numéro :149 « 31 rue des Montapins » pour une contenance de 05 ares 64 centiares.
Bien libre.
MISE A PRIX : QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 03 avril 2026Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aurélie GRAS, Commissaire de Justice à VARZY (Nièvre) Tél : 03.86.29.41.33 le jeudi 21 mai 2026 à 10 h 00 sur place.

AL26022602

// MARCHÉS PUBLICS

APPEL PUBLIC

Avis simplifié
Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan
Date limite de réponse : 01 juin 2026 à 12:00
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan
Ville : Saint-Brisson
Code Postal : 58230
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=690438&orgAcronyme=f1e
Identifiant interne de la consultation : 2026-PA04
Nom du contact : Maud Marchand
Adresse mail du contact : contact@parcdumorvan.org
No téléphone du contact : +33 386787900
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Appel d'offres restreint - Candidature Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 01 juin 2026 à 12:00
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Conception et réalisation d'aménagements scénographiques à la Maison du Parc
Description succincte du marché : Conception et réalisation d'aménagements scénographiques à la Maison du Parc, comprenant :
- la conception de deux espaces muséographiques cohérents entre eux (actuelles Maison du Tourisme et Maison des Hommes et des Paysages) ainsi que la réflexion sur l'aménagement des circulations entre les deux lieux ;
- la réalisation du premier de ces deux espaces muséographiques(Maison du Tourisme)
Type de marché : Marché de conception-réalisation
Consultation alloti : NonLieu principal d'exécution du marché : 58
Durée du marché (en mois) : 18

AL26022675

MARCHES PUBLICS

AVIS NATIONAL STANDARD
Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan
Date limite de réponse : 04 mai 2026 à 10:00
Section 1
Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 252106 62000138
Ville : Saint-Brisson
Code Postal : 58230
Groupement d'acheteurs : Non
Section 2
Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=690487&orgAcronyme=f1e
Identifiant interne de la consultation : 2026-PA06
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Aude Pelichet
Adresse mail du contact : contact@parcdumorvan.org
No téléphone du contact : +33 386787900
Section 3
Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 04 mai 2026 à 10:00
Présentation des offres par catalogue électronique :
Exigée
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes: Non
Critères d'attribution :
Section 4
Identification du marché
Intitulé du marché : 2026-PA06 Restauration hydromorphologique de l'Anguison et des milieux humides associes, lieu-dit Montabron Communes de Vauclaix et de Cervon
Code CPV Principal : 45111240
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : 2026-PA06 Restauration hydromorphologique de l'Anguison et des milieux humides associes, lieu-dit Montabron Communes de Vauclaix et de Cervon
Lieu principal d'exécution du marché : 21 Durée du marché (en mois) : 20
La consultation comporte des tranches : Oui
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Type de marché réservé :
Section 5
Lots
Marché alloti : Non
Section 6
Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires :

AL26022686

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Arleuf (58) 73 a 70 ca 'LES BOULAS' : F-0673—0675
Cmne de Ternant (58) 13 ha 22 a 47 ca 'CHAMP PIERROT' : A-0477—0478—0479—0480—0484—0485—0486—0488—0489—0491—0492 - '0007 RTE DES CHAUFOURNIERS' : A-0633
Cmne de Ternant (58) 9 ha 40 a 40 ca 'MULNOT' : A-0361—0425—0426—0428—0464—0465—0466—0467—0468—0469—0474—0475—0476—0724—0742—0744—0755—0757—0759—0764 - 'RTE DES BOIS' : A-0762 - 'BOISDES CHAUFFAGES' : A-0016—0017—0018 Et par extension Cmne de Saint-Seine (58) 62 a 28 ca 'FONTAINE MOINEAU' : A-0059
Cmne de Charrin (58) 6 ha 00 a 00 ca 'ILE DE LA CREVEE' : C-0809 - '0006 RUE DE LA LEVEE' : C-0812
Cmne de Chantenay-Saint-Imbert (58) 27 ha 34 a 46 ca 'CHABET' : B-0159—0160—0161 - 'GRAND CREPI' : B-0149—0150 - 'LES HERISSONS' : B-0143—0144—0145 - 'CHAMP DE LA PRISON' : B-0162 - 'CHAMP DE LA TUILERIE' : B-0173 - 'LA RENARDERIE' : B-0171 - 'LES ROCHES' : B-0148
Cmne de Dornes (58) 5 ha 79 a 78 ca 'PRE LONG' : E-0269—0554—0625 - 'L HERMITAGE' : E-0271—0272 - 'LA MOTTE' : E-0077 - '0005 RUE DE L HERMITAGE' : E-0270
Cmne de Ouroux-en-Morvan (58) 1 ha 69 a 30 ca 'LA QUEUE DE L ETANG' : AT-0007 - 'LA RESSE DE JALLOIS' : BO-0031
Cmne de Brassy (58) 3 ha 50 a 05 ca 'LA PRAIRIE' : D-0610—0612
Cmne de Lormes (58) 2 ha 10 a 70 ca 'L ETANG DU GOULEAU' : BC-0016—0111
Cmne de Lormes (58) 14 ha 71 a 10 ca 'L ETANG DU GOULEAU' : BC-0016—0111 - 'PLANVOY' : BK-0018 - 'LES DESSERTIS' : BO-0090—0091 - 'LES TOURS' : D-0042—0043—0044. Et par extension Cmne de Vauclaix (58) 5 ha 38 a 80 ca 'PRE DE PRAMIN' : A-0033—0034
Cmne de La Charité-sur-Loire (58) 42 a 17 ca '0020 CHE DES VALLEES' : AD-0109—0110—0111
Cmne de Crux-la-Ville (58) 23 ha 25 a 13 ca 'LES BOULETS' : C-0021 - 'CHAMPS DE LANDAT' : ZC-0066—0067—0068—0069—0071—0090—0092 - 'LA MELOISE' : ZE-0002—0003 - 'PRESDESSUS' : ZM-0001—0002—0003—0004 - 'BUISSON ROLAND' : ZR-0019 - 'PRESCAUX' : ZX-0018 - 'CHAMP DU CORBIER' : ZX-0008
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022709

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL FRESSE
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 288 400 euros
Siège social : 1 Rte de Chiddes
Le Bourg 58170 AVREE
482 434 578 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Régis FRESSE, demeurant Le Bourg 58170 AVREE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé : 1 Rte de Chiddes - Le Bourg 58170 AVREE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26022665

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PEREIRA ELEC'IMPACT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 100 Avenue de Verdun
58300 Decize
RCS Nevers 989 854 997

Par décisions en date du 16.03.2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Mr Joao CARVALHAIS PEREIRA, demeurant 100 Avenue de Verdun - 58300 Decize, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 100 Avenue de Verdun - 58300 Decize.
Pour avis

AL26022681

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI JEAN SANS PEUR
Société Civile Immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
792 851 552 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2026 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur David FOURNIER dt 46 rue Molière - 58000 NEVERS a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, D. FOURNIER

AL26022698

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA VRILLE
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : 25, route d'Arquian
58440 LA CELLE SUR LOIRE
491 228 409 RCS NEVERS

Le 15/04/2026 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/04/2026. Monsieur Francis COUTRE demeurant 2 rue Marceau , 58450 NEUVY-SUR-LOIRE a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 2 rue Marceau , 58450 NEUVY-SUR-LOIRE.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022706

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI HO HISSE LA SAUCISSE
Société en liquidation
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Les Carmes - 58300 Decize
Siège de liquidation : 2, Rue de Loire
58300 Sougy-sur-Loire
RCS Nevers 853 556 074

Le 09.04.2026, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022716

// CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028
Acte sous signature électronique en date du 13.04.2026, constitution d'une SARL dont la dénomination sociale est GARAGE DE LA

ANNONCES LÉGALES

GARE DE VARZY CS, au capital de 3.000 €, dont le siège social est 3 avenue de la Gare- Le Paradis 58210 VARZY ayant comme objet en France, en Europe et à l'Etranger la mécanique automobile toutes marques (réparation, entretien, vitrerie…); le débosselage sans peinture de tous véhicules terrestres à moteur ; l'achat, vente de tous véhicules terrestres à moteurs neufs et occasions de manière sédentaire et non sédentaire par tous moyens principalement en magasin mais aussi, en ligne, sur exposition ou salon…; la distribution toutes marques ; la location de tous véhicules terrestres à moteur avec ou sans chauffeur; le prêt de tous véhicules ; le convoyage, le remorquage et le dépannage de tous véhicules, service d'assistance routière ; l'achat, vente de pièces détachées, de pneumatiques, lubrifiants et tous accessoires et produits liés à cette activité; la réparation, entretien, achat et vente de matériels de cycles et motocycles (neufs et occasion) ; l'assistance à la délivrance de cartes grises, l'exploitation d'une station de lavage et à titre accessoire : Carrosserie automobile, tôlerie, peinture, garniture, lustrage d'optique, créée pour 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS. Gérance : M. Quentin CATHERINE, dt 30 rue des Rosiers 58700 PREMERY et M. Arthur SEGUIN, dt 20 Derrière Fancy 58210 SAINT-PIERRE DU MONT. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL26022676

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/04/2026 , il a été constitué une EURL dénommée:
STEPH'CONDUITE
Objet social :
- les activités d'enseignement de la conduite de tout véhicule à moteur terrestre et maritime
- la réalisation des actions de sensibilisation à la sécurité routière ;
- l'activité de formation et de stage en récupération de points ;
Siège social : 28 avenue du 85ème de Ligne, 58 200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Capital : 1 000 euros
Gérance : Madame Stéphanie PETIT demeurant à Cosne-Cours-sur-Loire, 66, route de Villeberne
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022677

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 16 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AVENIR BOIS ET CONSEIL
Siège : 18 bis avenue du Dr Charles Monot –58230 MONTSAUCHE-LES SETTONS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : l'exploitation forestière, l'achat et la revente de bois, la plantation et la gestion de parcelles forestières, ainsi que l'achat et la revente de sapins de Noël, les travaux pouvant être réalisés directement ou par sous-traitance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Anes AJDARPASIC, demeurant 2 allée Lotissement André Malraux -Route du Bois de Sapin, 71400 AUTUN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26022714

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

CALY
Société civile immobilière
en constitution
au capital de 500 euros
Siège social : 12 Route de Montapas, 58110 ROUY
RCS NEVERS
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROUY du 16 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CALY
Siège social : 12 Route de Montapas, 58110 ROUY
Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,
- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement,
- plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Guillaume COPPIN et Madame Julie PASCI demeurant ensemble à Granchamp – 58110 ROUY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL26022720

YONNE

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Karym FELLAH, Avocat au Barreau de SENS, Avocat Associé de la SCP REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 9 Boulevard Maupeou – 89100 SENS – Tél. : 03.86.65.60.85
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES au Tribunal Judiciaire de SENS (89) – 1 rue du Palais de Justice – 89100 SENS
L'adjudication aura lieu le MARDI 9 JUIN 2026 à 11 h 00
EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur
Sur la commune de THORIGNY-SUR-OREUSE (89260) 26 Grande Rue - Fleurigny Cadastré section AB n° 25, lieudit « 26 Grande Rue Fleurigny » pour 02a 15ca et section AB n° 26, lieudit « Fleurigny » pour 03a 35ca, soit une contenance totale de 05a 50ca
Une MAISON À USAGE D'HABITATION comprenant selon procès-verbal de description dressé le 29.11.2024 par Maître VU, Commissaire de Justice à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94) :
-Au rez-de-chaussée : entrée / couloir desservant à gauche : séjour, à droite : cuisine, au fond à droite : salle d'eau avec douche
-À l'étage : palier / couloir desservant trois pièces et un W.C.
Cave
Petite cour avec terrasse couverte
W.C. à l'extérieur à gauche de la terrasse
Au fond de la cour : grange dont le mur séparatif à l'Est est mitoyen
Jardin au nord de la grange
Surface habitable : 81,86 m²
Lieux inoccupés, à l'état d'abandon.
MISE À PRIX : 1.000,00 € (mille euros)
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS ou au Cabinet de Maître Karym FELLAH.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de SENS.
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : 3.000,00€ selon chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou caution bancaire irrévocable
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
-Maître Karym FELLAH, Avocat au Barreau de SENS, Avocat Associé de la SCP REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 9 Boulevard Maupeou -89100 SENS - Tél. : 03.86.65.60.85 - contact@regnieretassocies.com
-Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où le cahier des conditions de vente a été déposé (RG : 25/00299)
-Sur les sites : www.avoventes.fr ; www.licitor.com
Visite sur place le mercredi 27 mai 2026 de 10 h 00 à 11 h 00

AL26022712

// DIVERS

SAS SUPERTRAM

40 rue de Vézelay
89460 Bazarnes.
RCS Auxerre 532167210.
CIP 4780

Dépôt au greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre, en date du 17/04/2026, de l'état de collocation dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS SUPERTRAM 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 532167210. CIP 4780. Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours à compter de la publication au Bodacc, par déclaration faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre.

AL26022713

SAS STANDARD

11 Rue des Fourneaux
Zone des Clairions
89000 Auxerre
(commerce de détail d'habillement)
RCS TOULOUSE 978.244.255

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 20/04/2026 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la SAS STANDARD - 11 Rue des Fourneaux - Zone des Clairions - 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement) RCS TOULOUSE 978.244.255. Commissaires au plan : la SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Me Christian CAVIGLIOLI 10 Rue d'Alsace-Lorraine 31000 Toulouse, la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC 22 Rue des chasseurs 34070 Montpellier, la SELARL BENOIT et Associés prise en la personne de Me Béatrice AMIZET 17 rue de Metz 31000 Toulouse, et la SELAS EGIDE prise en la personne de Me Alix BRENAC 4 rue Amélie CS 98034 31080 Toulouse cedex 6.

AL26022735

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AG PAYSAGE SERVICES

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 rue du Stade
89150 DOMATS
818064057 RCS SENS

Par décision du 31/12/2025, la société SARL AG PAYSAGE ELAGAGE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 4 rue de la Porte du Bois 89500 DIXMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 798983961 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la Société AG PAYSAGE SERVICES, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société AG PAYSAGE SERVICES au profit de la société SARL AG PAYSAGE ELAGAGE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS, 1 rue du Palais de Justice, 89100 SENS.
Pour avis, La Gérance

AL26022669

DISSOLUTION ANTICIPÉE

La société « Sas SENS ECO DEPOT »,

Société par actions simplifiées
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 140, rue Alsace Lorraine
89100 SENS
RCS : SENS 995 277 175

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 16 mars 2026, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2026 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé : 140, rue Alsace Lorraine, 89100 SENS, siège de la liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Monsieur EL GACEUR Ziad, domicilié 4 rue des Frères Challe 89100 SENS, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Le président

AL26022727

DISSOLUTION ANTICIPÉE

IRIX VR INCREDIBLE REALISM IMMERSIVE XPERIENCES

SAS au capital de 1000,00 €
Siège social :
29 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
RCS SENS 878754019

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20/01/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/01/2025, il a été nommé liquidateur(s) M. GARON Florian demeurant 29 rue du 11 Novembre 1918 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de SENS

AL26022708

NON DISSOLUTION

SARL «EVO'THERM»

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 143 avenue de Sénigallia
89100 SENS
RCS SENS 799 283 478

Par décision de l'associé unique en date du 31 janvier 2026, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le représentant légal.

AL26022729

// CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

CHEZ SEB & JACKY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 47 avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 2 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHEZ SEB & JACKY
Siège : 47 avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, snacking, pizzéria, la préparation et la vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter ; l'organisation d'évènements tant à destination des particuliers que des professionnels ; la location et la privatisation de salle et de cuisine ; les prestations de traiteur ; le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Sébastien LENGAGNE, demeurant 68 avenue d'Auxerre, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL26022707

Suivez-nos publications sur Instagram

CHRONIQUES JURIDIQUES

Décès d'un associé en société civile et transmission des parts sociales

En principe, le décès d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la société. Celle-ci continue, selon les dispositions statutaires, avec les associés survivants et les héritiers ou légataires du défunt. L'existence de leurs droits est différente en présence d'une clause d'agrément.

Droits des héritiers ou légataires avant leur agrément

Il convient de préciser que le conjoint de l'associé décédé qui recueille les parts sociales en vertu d'une donation entre époux est assimilé à un légataire : il n'a pas à être agréé (article 1870 du Code civil Toutefois, il ne devient véritablement associé qu'au jour de l'acceptation de son legs. Parallèlement, les autres héritiers ou légataires n'auront également la qualité d'associé qu'après que chacun ait accepté la succession et le legs et que leur agrément soit acquis par la collectivité des associés survivants. Par conséquent, leurs droits d'associé, c'est-à-dire leurs droits de vote et financiers, sont considérés comme « gelés » tant qu'ils n'ont pas acquis la qualité d'associé. Ils n'auraient donc pas vocation à être convoqués aux assemblées, à percevoir les résultats économiques sur les parts sociales du défunt, à être propriétaires, même indivis, des parts sociales du défunt …

Droits des héritiers ou légataires après leur agrément

Une fois l'indivision sur parts sociales agréée, la jurisprudence reconnait à chaque indivisaire la qualité d'associé dans le respect des règles du régime de l'indivision. Leurs droits de vote d'indivisaire doivent s'exprimer via un mandataire unique. Il peut s'agir d'un mandat général d'administration des parts sociales qui vise à représenter l'ensemble des indivisaires à chaque assemblée générale, hormis pour les résolutions conduisant à disposer de tout ou partie des titres indivis (comme l'augmentation des engagements des associés, réduction de capital social, dissolution, …). Ce mandataire ne peut accomplir que des actes conservatoires. Une autre option est admise : la désignation d'un mandataire général chargé uniquement de représenter l'indivision à chaque assemblée générale. Il arrive même qu'un mandat tacite puisse être présumé par la gestion des parts sociales indivises en toute connaissance et sans opposition des indivisaires. Ce n'est donc qu'une fois que les héritiers ont été agréés qu'ils sont également devenus propriétaires de droits pécuniers : quote-part de capital social, droits au résultat. A contrario, ils pourraient être tenus indéfiniment responsables des dettes de la société dans la double proportion de leur part dans le capital social et de leurs droits respectifs dans la succession, acceptée à titre pur et simple. La prudence pourrait être d'accepter la succession qu'à concurrence de l'actif net pour ne pas se trouver dans une situation moins avantageuse que l'héritier ou légataire non agréé. En effet, ce dernier a droit à une indemnité correspondant à la valeur des parts sociales évaluées au jour du décès.

Catherine Lecleve

Le bail viager

Rester vivre chez soi, le plus longtemps possible, est une priorité pour beaucoup. Parmi les solutions pour y parvenir, le bail viager mérite l'attention.

Le bail viager n'existe pas en tant que location autonome. C'est une expression du langage encore appelée cession-bail à vie. L'opération combine une vente et un contrat de location spécifique. Le principe est simple. Un bien est vendu pour l'intégralité (ou presque) de sa valeur et un bail est signé en même temps avec son acquéreur. Ce bail va garantir au vendeur de demeurer locataire du logement jusqu'à son décès. Le vendeur reçoit un capital unique et conséquent au moment de la vente. En contrepartie, il s'engage à payer un loyer chaque mois à l'acheteur qui est devenu son bailleur. Le vendeur devient locataire à vie de son ancien logement. L'acheteur revêt la casquette d'un investisseur qui perçoit des revenus fonciers.
Le bail viager ne doit pas être confondu avec un autre montage juridique plus fréquemment utilisé, le viager occupé. C'est d'ailleurs à cette solution que pensent les gens en parlant de « bail à vie ». Cette seconde solution repose également sur des principes simples. Le bien servant de logement est vendu, mais le vendeur en conserve le droit d'usage et d'habitation jusqu'au jour du décès. En contrepartie de cette vente, le vendeur perçoit d'abord un capital versé immédiatement à la signature de l'acte. Ce capital est appelé le bouquet. Puis, chaque mois, le vendeur perçoit un revenu garanti à vie qui vient compléter ses autres revenus. C'est la rente viagère. Pour le vendeur, le droit de rester dans les lieux est absolu et protégé. Au lieu de payer un loyer, il perçoit un revenu.

L'intérêt de l'une ou l'autre de ces options doit être étudié au cas particulier. Votre notaire sera le conseil à privilégier. Ça tombe parfaitement bien : c'est lui qui instrumentera également l'acte de vente.

Philippe Gaignet